

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FORMIGUERES**

Date convocation
29/10/2024

Date Affichage
29/10/2024

NOMBRE DE MEMBRES				
EN EXERCICE	PRESENTS	ABSENTS	PROCURATIONS	SECRETAIRE de SEANCE
10	6	2	2	V. PICHEYRE

Séance du 04/11/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le quatre novembre à 19h30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PETITQUEUX Philippe, Maire,

Présents : M. PETITQUEUX.P, M. CORREIA.J, M. PICHEYRE.V, M. LAUBRAY.J, M. GOULLIER.J.N, M. VILALTA.R.

Absents : M. VAILLS.S, Mme. COMPAGNON.A

Procurations : Mme. BADIE.F à M. VILALTA.R, M. MIRAN.P à M. CORREIA.J

Objet de la Délibération :

TARIFS FORFAITS STATION DE SKI ALPIN DE FORMIGUÈRES 2024-2025 (TRIO PYRENEES)

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'annexe à la présente délibération : grille tarifaire station de Formiguères 2024-2025

CONSIDERANT que la mairie de Formiguères a délégué à TRIO la gestion de la station alpine de Formiguères via Concession de type Délégation de Service Public ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Il est proposé au conseil municipal de voter la politique tarifaire pour la station de Formiguères (Trio Pyrénées) pour la saison d'hiver 2024-2025 ;


Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, avec 1 abstention et 7 pour de :

VOTER pour la politique tarifaire de la station de Formiguères pour la saison d'hiver 2024-2025 conformément au document annexé,

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci—dessus.

Envoyé en préfecture le 07/11/2024
Reçu en préfecture le 07/11/2024
Publié le 07/11/2024
ID : 066-216600825-20241104-2024_D090-DE



Copie certifiée conforme
A Formiguères, le 04/11/2024.

Le Maire,
P. PETITQUEUX



Transmis en sous-préfecture le 06/11/2024
Document exécutoire à compter du 06/11/2024

Conformément aux dispositions des articles L. 2131-1 et L. 2131-2 du code général des collectivités territoriales, la présente délibération sera affichée en mairie pendant un mois, publiée au recueil des actes administratifs et transmise à l'autorité administrative compétente de l'État, Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales, en vue de devenir exécutoire.

Voies et délais de recours :

En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, toute personne intéressée peut contester la légalité de la présente décision dans les deux mois qui suivent la date de publication et/ou sa notification. À cet effet, elle peut saisir le Tribunal administratif de MONTPELLIER (Espace Pitot, 6 Rue Pitot, 34063 MONTPELLIER CEDEX 02) d'un recours pour excès de pouvoir. Elle peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision et/ou d'un recours hiérarchique le représentant de l'État dans le département. Cette démarche proroge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit après l'écoulement d'un délai de deux mois suivant la réception de ce recours. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut décision de rejet implicite. Toutefois, lorsqu'une décision explicite de rejet intervient avant l'expiration de cette période, elle fait à nouveau courir le délai de recours. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécourts citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ANNEXE : Grille tarifaire


TRIO PYRENEES
TARIFS PUBLICS HIVER 2024 2025

PRIX TTC

Montées Uniques	
1 Aller/Retour Piéton ou raquettes	9,00 €
1 Montée Skis de Rando - haut du domaine	13,00 €
Forfaits Heures	
2 Heures Espace débutant	18,00 €
2 Heures Espace débutant + 1 montée télésiège	24,00 €
2 Heures consécutives Tarif Normal	31,00 €
2 Heures consécutives Tarif Réduit *	28,50 €
4 Heures consécutives Tarif Normal	33,00 €
4 Heures consécutives Tarif Réduit *	30,50 €
Forfaits Journaliers	
Journée Tarif Normal	39,00 €
Journée Tarif Réduit *	36,00 €
Journée Pack Famille (de 3 à 6 personnes) **	36,00€/Pers
Journée carte mobilité inclusion (-30%) + 1 accompagnant	27,50 €
1 Jour snowfood ski + formule (restaurant) (Entrée + plat ou plat + dessert + boisson froide sans alcool)	49,00 €
1 Jour snowfood ski + formule (snacking) (Sandwich froid + frites + boisson froide sans alcool)	45,00 €
Forfaits 2 jours consécutifs	
2 Jours Tarif Normal	76,00 €
2 Jours Tarif Réduit *	70,00 €
Pack Famille (de 3 à 6 personnes) **	70,00€/pers
Forfaits 3 jours consécutifs	
3 Jours Tarif Normal	114,00 €
3 Jours Tarif Réduit *	102,00 €
Pack Famille (de 3 à 6 personnes) **	102,00€/pers
Forfaits 4 jours consécutifs	
4 Jours Tarif Normal	148,00 €
4 Jours Tarif Réduit *	132,00 €
Pack Famille (de 3 à 6 personnes) **	132,00€/pers
Forfaits 5 jours consécutifs	
5 Jours Tarif Normal	180,00 €
5 Jours Tarif Réduit *	160,00 €
Pack Famille (de 3 à 6 personnes) **	160,00€/pers
Forfaits 6 jours consécutifs	
6 Jours Tarif Normal	210,00 €
6 Jours Tarif Réduit *	186,00 €
Pack Famille (de 3 à 6 personnes) **	186,00€/pers
Journée supplémentaire consécutive au 6 jours	30,00 €
Forfaits Saison	
Saison Tarif Normal	546,00 €
Saison Tarif Réduit *	504,00 €
Pack Famille (de 3 à 6 personnes) **	504,00€/pers
Pack 20 forfaits journée non nominatif valable saison hivernale 2024-2025	720,00 €
Assurances	
Assurance Optionnelle / jour	3,50 €
Assurance Optionnelle Saison	50,00 €
Ski Card Carte individuelle rechargeable en caisse, sur internet ou aux automates	2,00 €

* Tarif réduit : Enfants de +18 ans, Étudiants +25 ans (carte étudiant valide obligatoire), sénior 65 à 74 ans CNL

** Tarif Famille : minimum 3 personnes, maximum 2 adultes

Nos VIP : Enfants de -Sans et séniors de 75 ans et + (carte d'identité nationale obligatoire à la délivrance)

Envoyé en préfecture le 07/11/2024

Reçu en préfecture le 07/11/2024

Publié le



ID : 066-216600825-20241104-2024_D090-DE